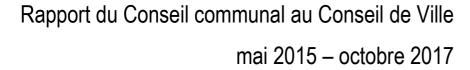
Ville de Delémont Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics



"DELEMONT MAREE BASSE"

AMENAGEMENTS DE LA SORNE ET DE SES ABORDS



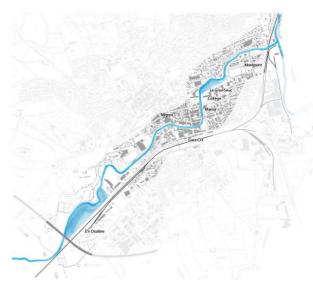


Table des matières

1	Bref rappel	2
2	Activités de mai 2015 à octobre 2017	2
2.1	Secteur « En Dozière »	3
2.1.1	Suivi d'efficacité	3
2.2	« Centre aval et Morépont amont »	3
2.2.1	Centre aval (rue de la Gare - rue de l'Avenir)	3
2.2.2	Morépont amont (rue de l'Avenir – ancienne passerelle de Morépont)	3
2.3	Plan d'alarme crues de la Sorne	4
3	Planification générale	5
3.1	Calendrier	5
3.1.1	Morépont amont	5
3.1.2	Centre aval	5
3.1.3	Plan d'alarme – Mesures définitives	5
3.1.4	Morépont aval	5
3.1.5	Centre amont	5
3.2	Finances	5
4	Rapport de participation	6

1 Bref rappel

La Conception directrice et le plan directeur de la Sorne ont été adoptés à fin septembre 2009 par le Conseil de Ville.

Un crédit-cadre de 15 millions de francs pour la réalisation des aménagements contenus dans le plan directeur a été accepté à plus de 80% lors de la votation populaire de novembre 2009. A ce crédit s'ajoute un crédit complémentaire de 1,68 millions de francs pour la mise en œuvre des mesures du plan d'alarme « crues de la Sorne », libéré en juin 2011 par le Conseil de Ville.

Les activités d'octobre 2009 à avril 2015 ont été essentiellement consacrées à :

- la préparation et à la réalisation du chantier « En Dozière » ;
- la préparation du chantier « Plan d'alarme Mesures urgentes » ;
- l'élaboration du projet de l'ouvrage « Centre aval et Morépont amont » ;
- l'élaboration du projet de l'ouvrage « Plan d'alarme Mesures définitives »;
- l'enquête publique du plan spécial n° 75 « Centre aval et Morépont amont » ;
- l'établissement du plan directeur des espaces publics de la Sorne ;
- le décompte des subventions « En Dozière » ;
- la préparation et la mise en œuvre du suivi d'efficacité « En Dozière » ;
- l'examen du projet de l'ouvrage « Centre aval et Morépont amont » ;
- le traitement des oppositions au plan spécial n° 75 « Centre aval et Morépont amont » ;
- le concours d'ingénieurs et d'architectes « Passerelles de la Sorne et de la Birse » ;
- la définition des prestations de services en vue de la réalisation des travaux « Centre aval et Morépont amont »;
- la réalisation du chantier « Plan d'alarme Mesures urgentes » et le décompte des subventions ;
- l'examen du projet de l'ouvrage « Plan d'alarme Mesures définitives » ;
- la définition des prestations de services en vue de la réalisation des travaux « Plan d'alarme Mesures définitives ».

Pour plus de précisions, le lecteur se référera aux rapports précédents du Conseil communal au Conseil de Ville, concernant le présent objet.

→ www.delemont.ch > Administration > Urbanisme-environnement-travaux-publics-UETP > Cours-d-eau > Delemont-maree-basse > Credits-et-messages.

2 Activités de mai 2015 à octobre 2017

Les principales démarches entreprises de mai 2015 à octobre 2017 ont été les suivantes :

- Le suivi d'efficacité « En Dozière » ;
- L'entrée en force du plan spécial n° 75 « Centre aval et Morépont amont » ;
- La passation des marchés de construction pour la réalisation des lots « Centre aval » et « Morépont amont » :
- La demande et l'octroi des subventions fédérales et cantonales pour la réalisation du lot « Morépont amont »;
- La réalisation du lot « Morépont amont » ;
- Le démarrage anticipé des travaux du lot « Centre aval » dans le secteur situé entre les ponts des rues du Pré-Guillaume et de l'Avenir permettant d'assurer la coordination nécessaire avec les travaux d'assainissement du pont de la rue de l'Avenir et de réaménagement du chemin de Bellevoie nord ;
- L'étude des projets et la réalisation du parc urbain et des passerelles du Collège et du Haut-Fourneau en synergie avec l'aménagement de la Sorne dans le secteur « Morépont amont » ;
- La passation des marchés de construction pour la réalisation du « Plan d'alarme Mesures définitives » ;
- La demande et l'octroi des subventions fédérales et cantonales pour la réalisation du « Plan d'alarme Mesures définitives ».

Ces éléments sont décrits dans les paragraphes suivants.

2.1 Secteur « En Dozière »

2.1.1 Suivi d'efficacité

Une première restitution des résultats du suivi d'efficacité a été livrée à fin 2015. Elle sera amendée à fin 2017 avec les résultats complets du suivi piscicole assuré d'octobre 2016 à mai 2017 par la Société de pêche à la ligne de Delémont et environs (SPALDE).

Les résultats du suivi sont bons. Le bilan général est globalement positif, les objectifs sont atteints, y compris la connectivité longitudinale et la libre migration des poissons. Avec les relevés piscicoles établis, l'efficacité du dispositif de montaison à la Grande Ecluse est notamment démontrée (ruisseau de contournement et passe à poissons).

Le suivi d'efficacité confirme que les interventions le long de la Sorne apportent une plus-value par rapport à l'état initial et répondent aux objectifs généraux du projet. Aucun dysfonctionnement ou écart important par rapport aux intentions initiales n'ont été identifiés et l'appréciation globale du succès du projet se révèle tout à fait positive.

Le rapport final du suivi d'efficacité sera présenté au groupe de concertation en temps voulu.

2.2 « Centre aval et Morépont amont »

L'engagement des groupements de bureaux d'ingénieurs chargés de diriger l'exécution des travaux et l'entrée en force du plan spécial n° 75 « Centre aval et Morépont amont » en 2015 a donné les garanties nécessaires à la réalisation des travaux dans le périmètre du même nom.

La réalisation a été subdivisée en deux parties. Sur le lot « Centre aval », il s'agit de donner plus de place à la rivière en approfondissant son lit. Les travaux consistent ici avant tout à conforter les murs de rives et à les reprendre en sous-œuvre. Sur le lot « Morépont amont », les travaux de terrassement donnent une plus grande largeur au cours d'eau et permettent un aménagement proche de l'état naturel.

2.2.1 Centre aval (rue de la Gare - rue de l'Avenir)



Le chantier a démarré en août 2017 de manière anticipée et avec l'accord des autorités cantonales dans le secteur situé entre les ponts des rues du Pré-Guillaume et de l'Avenir. Ce démarrage garantit la coordination nécessaire avec les travaux d'assainissement du pont de la rue de l'Avenir et avec le réaménagement du chemin de Bellevoie nord (à double voie) inscrits au projet d'agglomération et à réaliser jusqu'en 2019.

La décision de subvention est en cours de traitement au Parlement jurassien. Le montant de l'investissement sur le Centre aval est de Fr. 4'800'000.- (mur de Bellevoie non compris). Le taux de subvention attendu pourrait être légèrement inférieur à celui annoncé en 2009 (61%), compte tenu de l'entrée en force en 2015 de la nouvelle loi cantonale sur la gestion des eaux de surface (LGEaux), laquelle a conduit à une diminution de la part des subventions cantonales pour la protection contre les crues. Une demande d'aide financière a également été faite auprès de La Mobilière.

DMB - Centre aval: illustration du chantier en cours

La revue du projet menée avec le groupement de mandataires dès le mois de mai 2015 a conduit à lancer une campagne d'investigation complémentaire (forages verticaux et carottages) pour déterminer la forme et la position exacte de la semelle des murs de rive et l'état de service des ouvrages de soutènement, ainsi que la position et hauteur de la roche dure (terre jaune non altérée).

Les informations collectées ont permis d'appréhender avec une plus grande certitude les ouvrages à réaliser et mieux maîtriser les risques de sous-enchère dans la mise en concurrence de ces travaux spéciaux.

Cette démarche visant à gérer les risques techniques et financiers des ouvrages à exécuter s'est accompagnée à la rentrée des offres d'une vérification approfondie des coûts de DMB, sachant que le secteur "Centre" pèse le 60% des coûts du crédit d'investissement de 2009. Le marché construction a ensuite été adjugé au groupement d'entreprises qui présentait l'offre économiquement la plus avantageuse, avec les meilleures garanties de bienfacture et d'achèvement dans les délais.

2.2.2 Morépont amont (rue de l'Avenir – ancienne passerelle de Morépont)

Le chantier s'est ouvert en juin 2016, après avoir revu le projet à mettre en œuvre, passé les marchés de construction, traité le recours d'un soumissionnaire contre la décision d'adjudication et organiser les travaux.

La réalisation d'un coût total approchant Fr. 2'500'000.- (sans les deux passerelles et conformément au crédit DMB) a pu prétendre à un subventionnement maximal à hauteur de 90% des coûts admis (contre 61% selon crédit DMB), compte tenu de son importante contribution à la biodiversité. La moins-value à porter au fonds des digues est en conséquence de l'ordre de Fr. 725'000.-, sans considérer l'apport financier supplémentaire de La Mobilière de Fr. 253'000.- prélevé sur son fonds de prévention des dangers naturels.

La réalisation de ce chantier spectaculaire (voir photos ci-après) s'est faite en collaboration étroite avec l'aménagement du parc urbain dont l'inauguration est fixée au 5 mai 2018 et la construction des deux passerelles du Collège et du Haut-Fourneau aujourd'hui en service. L'achèvement des travaux, les finitions, sont pour le printemps 2018.













DMB - Morépont amont : illustrations du chantier

2.3 Plan d'alarme crues de la Sorne

Pour mémoire, la sécurité contre les crues de la Sorne sur toute la traversée du territoire communal est assurée de manière parfaitement robuste par deux opérations distinctes. La première opération consiste à augmenter le gabarit d'écoulement de la rivière pour les crues les plus fréquentes (jusqu'à la fréquence de 200 ans) par un reprofilage du lit et la construction de digues et de murets. La seconde consiste à forcer le déversement des écoulements les plus rares (au-delà d'une fréquence de 200 ans) sur le tracé de la voie de chemin de fer Delémont-Bâle par l'aménagement d'un déversoir de crues au droit de la parcelle n° 247 à la rue de la Jeunesse. L'aménagement du déversoir de crues est l'élément le plus marquant parmi les mesures de dérivation des crues à mettre en place.

Le projet de l'ouvrage traitant des mesures définitives a été préavisé favorablement par les autorités cantonales et fédérales en 2015. Les marchés de construction ont été adjugés à l'offre économiquement la plus avantageuse. La décision de subvention fédérale et cantonale a été prise. Le taux de subvention accordé plus faible que celui attendu (LGEaux, voir 2.2.1) est compensé par une participation financière des CFF à l'investissement d'un montant de Fr. 243'000.-, DMB contribuant en effet à réduire globalement le risque de dommage aux infrastructures CFF, excepté pour les crues les plus rares.

Le démarrage du chantier est programmé pour le printemps prochain et le plan d'alarme crues de la Sorne devrait être entièrement opérationnel à la fin de l'année 2018.

3 Planification générale

3.1 Calendrier

Le calendrier de mise en œuvre de DMB jusqu'à son achèvement complet est le suivant.

3.1.1 Morépont amont

travaux de gros œuvre automne 2017
mise en service, achèvement printemps 2018
suivi d'efficacité sur la période 2019-2021

3.1.2 Centre aval

-	travaux de gros œuvre – étape 1 (pont Pré-Guillaume - pont Avenir)	automne 2017
-	travaux de gros œuvre – étape 2 (passerelle Ecluse - pont Pré-Guillaume)	juin à octobre 2018
-	travaux de gros œuvre – étape 3 (pont Av. Gare amont - passerelle Ecluse)	juin à octobre 2019
-	mise en service, achèvement	printemps 2020

3.1.3 Plan d'alarme – Mesures définitives

Les principales échéances à venir pour le « Plan d'alarme – Mesures définitives » sont les suivantes :

exécution de l'ouvrage mai à octobre 2018
mise en service, achèvement fin 2018

3.1.4 Morépont aval

-	élaboration du projet de l'ouvrage	2017
-	concertation, procédure décisive	2018
-	appels d'offres et projet d'exécution	2020
-	réalisation	2021
-	mise en service, achèvement	2022

3.1.5 Centre amont

-	élaboration du projet de l'ouvrage	2018
-	concertation, procédure décisive	2019
-	appels d'offres et projet d'exécution	2020
-	réalisation	2021-2023
-	mise en service, achèvement	2024

3.2 Finances

Les enseignements suivants énoncés dans les rapports précédents demeurent :

- DMB est un investissement rentable pour la Ville. Une large part du financement est injectée de l'extérieur dans le projet (subventions et participation de tiers). Les coûts affectant les finances communales se révéleront donc nettement inférieurs à ce qui était prévu (quatre francs sur dix).
- La tenue du crédit 2009 de 15 millions de francs demeure toutefois très serrée. Il faut composer avec des incertitudes liées notamment à la nature complexe des travaux, rester vigilant et chercher des solutions d'économies dans la mise en œuvre des travaux.

Avec l'achèvement des travaux dans le secteur « Morépont amont » et l'adjudication des premiers travaux situés au centre-ville, le secteur « Centre aval », la marge restante sur le crédit DMB est supérieure à 4,5 millions de francs Les recherches d'économies et d'optimisation des investissements restants indiquent que le crédit DMB pourra selon toute vraisemblance être maîtrisé avec la marge des 10% autorisés conformément aux règles communales sur la tenue des crédits. Une autorisation de dépassement dans la limite autorisée sera demandée ultérieurement, lorsque les coûts restants seront connus précisément, pour l'engagement des investissements restants.

4 Rapport de participation

De mai 2015 à octobre 2017, le projet est entré en phase de réalisation. Le <u>processus participatif</u> y est moins formel que durant la phase de planification du projet. Il n'est en revanche pas moindre. Les actions de communication ont été les suivantes :

- Une visite du chantier « Morépont amont » avec le Conseil communal, le Conseil de Ville et le groupe de concertation à fin août 2017;
- 3 séances du comité de pilotage ;
- Communiqués de presse annonçant le démarrage des travaux « Morépont amont » et "Centre aval » ;
- Conférence de presse annonçant les coupes de bois et le démarrage des travaux « Morépont amont » :
- Conception, réalisation et installation sur le chantier de panneaux présentant les travaux « Morépont amont »;
- Mise sur pied et réunions du Comité opérationnel (COPER) chargé du suivi du chantier « Morépont amont » (4 réunions se sont tenues de l'automne 2015 au printemps 2017);
- Visite du chantier « Morépont amont avec les classes du Collège (9ème Harmos);
- Visite du chantier avec le domaine nature de l'Office de l'environnement (ENV);
- Contacts divers liés à la mise en œuvre des projets « Centre aval », « Morépont amont » et « Plan d'alarme - Mesures définitives » ;
- Contacts suivis avec le propriétaire et l'exploitant agricole de la plaine de Morépont;
- Contacts suivis avec le promoteur et les bureaux chargés du projet d'écoquartier «EUROPAN 9 Gros Seuc»;
- Contacts et suivis avec les représentants des habitants des guartiers des Lilas et de Morépont
- Contacts et suivis avec le Service des infrastructures (SIN) ;
- Contacts et suivis avec les directions des trois écoles (Gros Seuc, Collège, CEJEF);
- Contacts et séances avec la société Manor (accès au parking ; acquisition foncière de la rive droite);
- Contacts et séances avec la division hydrologie de l'OFEV relatives au déplacement de la station de mesure des débits de la Sorne;
- Présentation de Delémont marée basse à l'occasion de diverses conférences de dimension nationale (IDEHAP, PLANAT, Conférence suisse sur les dangers naturels);
- Diverses interventions dans les médias (RTS, RFJ, QJ, Canal Alpha, etc.).

Dans la suite des opérations, les actions suivantes seront notamment mises en œuvre :

- Séances du comité de pilotage ;
- Information au groupe de concertation sur l'état d'avancement du dossier pour les secteurs restant à développer notamment (Morépont aval et Centre amont) :
- Informations aux riverains et constitution d'un comité opérationnel avec les représentants des milieux concernés pour les secteurs « Centre aval » (NB: une réflexion est en cours pour assurer une bonne communication pour ce chantier, ainsi que pour gérer l'image de marque de DMB);
- Contacts divers avec les propriétaires et riverains concernés ;
- Communication générale.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : La chancelière :

Damien Chapuis Edith Cuttat Gyger